

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mercredi le seizième jour du mois de décembre en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010
 - Activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales
 - Programme triennal d'immobilisations 2010/2011/2012
- 3) Rémunération 2010 (officiers municipaux et autres salariés non conventionnés)
- 4) Adoption du règlement numéro 432-2009 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2010
- 5) Adoption du règlement numéro 433-2009 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2010

Période de questions portant exclusivement sur le budget

Levée de l'assemblée

322-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2010

323-2009

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2009	2010
<u>REVENUS</u>		
Taxes	\$ 2 245 508,	\$ 2 204 599,
Paiements tenant lieu de taxes	154 390,	151 018,
Autres services rendus	64 122,	66 539,

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2009

	2009	2010
Imposition de droits	61 500,	66 500,
Amendes et pénalités	7 000,	8 250,
Intérêts	23 800,	9 150,
Autres revenus	1 750,	1 900,
Transferts	<u>239 292,</u>	<u>290 600,</u>
TOTAL :	\$ 2 797 362,	\$ 2 798 556,

CHARGES

Administration générale	\$ 470 941,	\$ 468 177,
Sécurité publique	443 801,	448 455,
Transport	617 437,	677 154,
Hygiène du milieu	710 229,	768 260,
Santé et bien-être	36 705,	34 271,
Aménagement, urbanisme et développement	104 162,	132 720,
Loisirs et culture	368 110,	405 480,
Frais de financement	240 922,	232 577,
Sous-total :	\$ 2 992 307,	\$ 3 167 094,

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissements	\$ -522 739,	\$ -625 659,
Sous-total :	\$ -522 739,	\$ -625 659,

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	\$ 313 700,	\$ 360 300,
Activités d'investissement	136 400,	122 800,
Sous-total :	\$ 450 100,	\$ 483 100,

TOTAL : **\$2 919 668,** **\$3 024 535,**

EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

AVANT AFFECTATIONS **\$ 122 306,** **\$ 225 979,**

AFFECTATIONS

Surplus accumulé affecté	-86 400,	-180 000,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	15 974,	8 219,
Fonds réservés (loisir général)	- 51 880,	-54 198,
Total :	\$ -122 306,	\$ - 225 979,

EXCÉDENT NET **\$ 0,** **\$ 0,**

FONDS D'INVESTISSEMENT

REVENUS

Taxes foncières générales	\$ 66 900,	\$ 117 800,
Taxes foncières de secteur	59 500,	5 000,
Transferts (subventions)	10 000,	0,
Autres revenus	63 000,	15 000,
Sous-total :	\$ 199 400,	\$ 137 800,

Financement emprunts à long terme	\$ 439 000,	\$ 1 367 000,
Surplus accumulés	22 500,	0,
Fonds de roulement	44 800,	40 000,
Fonds réservés	10 000,	30 000,
Sous-total :	\$ 516 300,	\$1 437 000,

TOTAL : **\$ 715 700,** **\$1 574 800,**

IMMOBILISATIONS

Administration générale	\$ 6 000,	\$ 1 000,
Sécurité publique	13 100,	13 600,
Transport	564 300,	1 367 200,
Hygiène du milieu	27 500,	5 000,
Santé et bien-être	0,	0,
Urbanisme et développement	3 600,	0,
Loisirs et culture	101 200,	188 000,

TOTAL : **\$ 715 700,** **\$1 574 800,**

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2009

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 telles que présentées.

324-2009

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010/2011/2012

Programme triennal							
Numéro et titre du projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1-Administration incendie; transport ; hygiène du milieu, loisirs et culture;	0	50 300	0	0	50 300	0	50 300
2- Centre de loisirs multifonctionnel	0	30 000	1 347 335	0	1 377 335	0	1 377 335
3-Aménage. d'aires touristiques le long du littoral (panneaux d'interprétation parc Détente, Pointe-Platon, Butte à Téles, etc., y incluant toilette et escalier au parc Détente)	0	40 000	100 000	93 500	233 500	0	233 500
4- Égout route Marie-Victorin ouest (développement résidentiel)	0	240 000	0	0	240 000	0	240 000
5- Modification du système de réfrigération à l'aréna (fréon pour celui de l'amoniaque)	0	0	0	850 000	850 000	0	850 000
6- Réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier	0	100 000	0	0	100 000	0	100 000
7- Réfection rue du Bateau	0	0	0	0	0	270 000	270 000
8- Réfection de voirie rue Legendre	6 556	334 000	0	0	334 000	0	340 556
9- Réfection de voirie route Pointe-Platon	0	390 000	0	0	390 000	0	390 000
10-Prolongement du développement rue Barbin phase 2	0	0	0	0	0	117 000	117 000
11- Prolongement du développement rue Leclerc et chemin de l'Aqueduc	126 140	180 000	0	0	180 000	0	306 140
12- Prolongement du développement rue Louis-Houde	0	0	0	0	0	45 000	45 000
13- Réfection et élargissement de la rue Laurier	6 724	37 000	770 000	0	807 000	0	813 724
14 -Prolongement du développement rue Marcel-Faucher	0	0	0	0	0	12 500	12 500
15- Prolongement du développement rue Tardif	9 602	123 000	0	0	123 000	0	132 602
16- Étangs aérés pour les eaux usées	0	0	0	0	0	5 871 000	5 871 000

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2009

17- Vacant	0	0	0	0	0	0	0
18- Prolongement phase 2 développement résidentiel rue Desrochers	0	40000	0	0	40000	0	40000
19-Développement résidentiel rue projetée Anselme Lauzé	0	0	0	735000	735000	0	735000
20- Amélioration des terrains de soccer Cet D	0	10500	0	0	10500	0	10500
Total:	149 022	1 574 800	2 217 335	1 678 500	5 470 635	6 315 500	11 935 157

Fonction	Dépenses antérieures au programme	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- administration générale	0	1 000	0	0	1 000	0	1 000
2- sécurité publique	0	13 600	0	0	13 600	0	13 600
3- transport	142 298	1 090 200	0	735 000	1 825 200	444 500	2 411 998
4- hygiène du milieu	6 724	282 000	770 000	0	1 052 000	5 871 000	6 929 724
5- santé et bien-être	0	7 500	0	0	7 500	0	7 500
6- aménagement, urbanisme et développement	0	0	0	0	0	0	0
7- loisirs et culture	0	180 500	1 447 335	943 500	2 571 335	0	2 571 335
8- électricité	0	0	0	0	0	0	0
Total:	149 022	1 574 800	2 217 335	1 678 500	5 470 635	6 315 500	11 935 157

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 5 470 635 \$ et de 6 315 500 \$ ultérieur au programme.

325-2009

RÉMUNÉRATION 2010 (OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES SALARIÉS NON CONVENTIONNÉS)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser les traitements salariaux suivants pour l'année 2010 :

De base 2 % :

Surveillant à la polyvalente : 14,28 \$/heure;

Gymnaste : 13,19 \$/heure;

Bibliothécaire : 11,22 \$/heure;

Brigadières : 12,80 \$/heure ou 6,40\$/présence; ajout de 2 journées de maladie par année, non cumulatives et non remboursables pour les brigadières régulières à temps partiel au 01 janvier 2006 calculées au prorata de leur temps, soit 2 heures pour une journée complète;

Membres résidents du comité d'urbanisme (à l'exclusion des élus et du personnel permanent) : 50,18 \$/séance;

De base 2 % + augmentation d'échelon :

- (5,06 %) **M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs** : 45 177, \$/année, soit 868,79 \$ /moyenne 40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);
- (5,06 %) **M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics** : 53 244, \$/année, soit 1 023,92 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);
- (2 %) **M. Bertrand Fréchette, directeur général & secrétaire-trésorier** : 66 300, \$/année, soit 1 275, \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2009

de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

(5,17 %) **Mme France Dubuc, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :** 36 958, \$/année, soit 710,73 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec.

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité et les autres salariés selon les normes du travail.

Autre : Frais de déplacement : 0.45 \$/kilomètre.

Rémunération du conseil municipal conformément à l'article 8 du règlement municipal numéro 383-2006.

326-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2009 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 418-2008 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 01 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ :

Par Michel Cameron

APPUYÉ :

Par Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 432-2009 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement n° 432-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement n° 432-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

327-2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 01 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ :

Par Michel Cameron

APPUYÉ :

Par Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 433-2009 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement n° 433-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement n° 433-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

328-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 45 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier